

Paris, le 10 septembre 2019

L'Ifsttar et la Métropole du Grand Paris créent une chaire de recherche sur l'Économie circulaire et le métabolisme urbain métropolitain

L'Ifsttar, institut de recherche de référence en Europe pour les transports, les villes et les territoires proposent des solutions afin de rendre nos villes plus accessibles mais aussi plus efficaces en énergie et ressources, et plus résilientes face au changement climatique. Ces thématiques sont également au cœur des préoccupations des partenaires du groupe « métabolisme urbain » du LABEX Futurs Urbains, membres de l'Ifsttar mais aussi de l'Université Paris Est Marne la Vallée ou encore de l'EIVP (Ecole des ingénieurs de la ville de Paris). Ces établissements se regrouperont par ailleurs au 1^{er} janvier 2020 pour créer l'Université Gustave Eiffel¹. L'École d'architecture de la ville & des territoires Paris-Est (EAV&T), l'École Nationale des Sciences Géographiques Géomatique (ENSG) et ESIEE Paris feront également partie de cette nouvelle entité.

En parallèle, la Métropole du Grand Paris œuvrant notamment pour l'aménagement de l'espace métropolitain et son développement économique, social et culturel, souhaite approfondir sa connaissance de la matérialité du périmètre métropolitain. L'objectif étant de comprendre sa composition et son fonctionnement afin d'identifier les grands travaux à déployer pour initier les démarches stratégiques et opérationnelles capables de faire de la Métropole un territoire de l'économie circulaire.

C'est dans ce contexte qu'est née la chaire « Economie circulaire & Métabolisme urbain » qui est officiellement inaugurée le 9 septembre 2019 afin de concrétiser l'accord actant la création du programme signé déjà en mai 2019.



Xavier LEMOINE, Vice-Président délégué à l'économie circulaire, à l'économie collaborative, à l'économie sociale et solidaire
Jean-Bernard KOVARIK, Directeur Général Adjoint de l'Ifsttar



Créée pour une durée initiale de 3 ans, la chaire « Economie circulaire & Métabolisme urbain » vise notamment à soutenir la Métropole du Grand Paris dans la mise en œuvre et le rayonnement de sa politique dédiée à l'économie circulaire. La chaire permettra d'accompagner la Métropole du Grand Paris dans sa volonté d'insuffler et de mettre en œuvre les principes de l'économie circulaire auprès de ses services et des acteurs du territoire et ce, dans une démarche de coopération et de partage des connaissances. Cet accompagnement se traduira entre autres, par la création d'outils d'aide à la décision utiles dans le suivi et l'évaluation des impacts des actions de la Métropole du Grand Paris mais aussi par la création de connaissances liées à l'économie circulaire, autour de cas d'études métropolitains ou de retours d'expériences étrangers. Par ailleurs, s'associer à la Métropole du Grand Paris offre l'opportunité à l'Ifsttar de développer ses actions d'appui aux politiques publiques et de discuter des résultats et des questionnements des chercheurs avec les acteurs de terrain.

S'appuyant par ailleurs sur un réseau international de recherche avec l'Université de Montréal et l'Université Libre de Bruxelles, la chaire aura vocation à organiser les échanges entre la communauté académique et les acteurs de la Métropole du Grand Paris. Elle permettra d'affirmer le positionnement de la Métropole du Grand Paris en matière de métabolisme et d'économie circulaire sur la scène internationale.

Contacts presse :

Ifsttar : Emilie VIDAL – Chargée de communication et relations médias

emilie.vidal@ifsttar.fr - 01 81 66 82 15 – 06 19 71 21 95

Métropole du Grand Paris : Marie BREIDY – Directrice de la communication

maria.breidy@metropolegrandparis.fr - 01 82 83 87 00



La **Métropole du Grand Paris (MGP)** est une intercommunalité, dense et urbaine, qui regroupe la ville de Paris, 123 communes des trois départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne et 7 communes de l'Essonne et du Val d'Oise. Créée par la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, et renforcée par la loi du 7 août 2015 de nouvelle organisation territoriale de la république, elle a vu le jour le 1er janvier 2016.

La Métropole du Grand Paris exerce les compétences suivantes au service des 7,2 millions d'habitants métropolitains :

- Développement et aménagement économique, social et culturel,
- Protection et mise en valeur de l'environnement et politique du cadre de vie,
- Aménagement de l'espace métropolitain,
- Politique locale de l'habitat,
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations.



L'**Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux (IFSTTAR)** est né le 1er janvier 2011, de la fusion du Laboratoire central des ponts et chaussées (LCPC) et de l'Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité (Inrets). Etablissement public à caractère scientifique et technologique, l'Ifsttar est placé sous la tutelle conjointe du ministère de la Transition écologique et solidaire et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

Premier institut européen de la recherche sur les transports, le génie civil et la ville durable, l'Ifsttar conduit des travaux de recherche finalisée et d'expertise pour améliorer les conditions de vie de ses concitoyens et favoriser le développement durable de nos sociétés.

Ses missions phares portent sur le développement des transports de demain et leurs infrastructures, sur la mobilité des personnes et des biens, la sécurité mais aussi l'aménagement des territoires, les impacts sur l'environnement, les économies d'énergie et de matériaux.

Rassemblant plus de 1 000 agents dont 230 doctorants, répartis sur 10 sites en France : Lille (Villeneuve d'Ascq), Marne-la-Vallée (siège de l'Ifsttar), Versailles/Satory, Nantes (Bouguenais), Salon-de-Provence, Marseille, Lyon (Bron), Grenoble, Belfort et Bordeaux, l'Ifsttar bénéficie d'un ancrage territorial fort qui lui permet de développer des relations privilégiées avec les universités, les industriels et les collectivités territoriales.



En février 2017, dans le cadre de l'appel à projets I-Site du PIA 2, le projet « FUTURE », porté par la Comue Université Paris-Est, dédié aux Villes de demain, a été labellisé. De ce projet, une nouvelle université à caractère national verra le jour le 1er janvier 2020. Ce nouvel ensemble rassemblera, sous le nom d'Université Gustave Eiffel, l'Université Paris-Est Marne-la-Vallée, l'Ifsttar, l'École d'Architecture de la Ville & des Territoires à Marne-la-Vallée et les écoles d'ingénieurs ENSG, EIVP et ESIEE Paris.



Le **Laboratoire d'Excellence (LABEX) Futurs Urbains**, créé dans le cadre du programme des Investissements d'Avenir de l'Agence Nationale de la Recherche, a pour ambition de croiser les approches disciplinaires sur des sujets qui intéressent le devenir des villes et des territoires. Les travaux s'inscrivent dans le cadre de groupes transversaux, l'un d'entre eux s'intéressant au métabolisme urbain.
